

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le 8 juin 2021

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Arrond. MHM - Programme jeunesse - régulier	114 383	114 383
Arrond. MHM - Alliances pour la solidarité - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	41 030	35 903
Arrond. MHM - Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	6 790	15 843
Arrond. MHM - Politique de l'enfant	19 079	19 842
Arrond. MHM - Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans	9 232	6 595
Arrond. MHM - Fonds d'urgence Covid-19	14 477	-
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	153 899	123 308
Centraide non récurrent	128 947	-
Centraide mission	57 300	57 300
Direction régionale de la santé publique (mesure 4.2 et stratégie nationale de prévention des surdoses)	73 696	37 001
Caisse Desjardins de Mercier-Est - Anjou	15 000	10 000
Plan d'action Covid MHM - Fondation Philanthropique Canada	10 275	-
Programme de soutien à l'action bénévole	9 500	892
Emploi d'été Canada	8 948	10 954
Arrondi. MHM - Alliance pour la solidarité - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale -RUI de Mercier -Est	6 011	3 320
OMHM soutien à la mission	6 000	6 000
Secrétariat à la jeunesse du Québec - Adrénaline 18+	5 000	19 000
	<u>679 567</u>	<u>460 341</u>
Dons	23 069	315
Autres produits	14 463	2 220
Contributions des partenaires	6 000	2 500
Contributions et autofinancement des jeunes	5 202	1 905
Autofinancement	-	29 980
	<u>728 301</u>	<u>497 261</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	527 809	363 490
Fonds d'urgence/Covid-19	91 163	-
Matériel et frais d'activité	23 342	32 843
Honoraires professionnels	20 067	17 069
Téléphone	8 927	7 302
Matériel et fournitures de bureau	6 457	5 435
Services informatiques	5 738	34 550
Entretien aménagement des locaux	5 272	2 699
Formation, congrès et colloque	5 002	4 052
Assurance	3 698	3 827
Vie associative	3 317	5 623
Publicité	3 135	7 987
Entretien et réparations	-	9 642
Déplacements, représentation et repas	1 881	2 469
Frais divers	600	525
Amortissement des immobilisations	-	473
Taxes et permis	94	57
Intérêts et frais de banque	42	72
	<u>706 544</u>	<u>498 115</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>21 757</u>	<u>(854)</u>

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021		2020
	Affecté (note 8) \$	Non affecté \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	117 678	102 574	220 252
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	21 851	21 757
Utilisation de l'affectation d'origine interne (note 8)	(32 950)	32 950	-
Nouvelle affectation d'origine interne (note 8)	54 461	(54 461)	-
SOLDE À LA FIN	139 189	102 914	242 009
			220 252

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

BILAN

AU 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	84 245	110 589
Placements temporaires (note 3)	284 560	209 380
Créances (note 4)	40 177	8 323
Frais payés d'avance	8 599	1 061
	<u>417 581</u>	<u>329 353</u>
PLACEMENTS (note 3)	<u>7 000</u>	<u>20 000</u>
	<u>424 581</u>	<u>349 353</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	60 684	18 388
Produits perçus d'avance	13 600	13 400
Apports reportés (note 7)	108 288	97 313
	<u>182 572</u>	<u>129 101</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 8)	<u>139 189</u>	<u>117 678</u>
NON AFFECTÉ	<u>102 914</u>	<u>102 574</u>
	<u>242 009</u>	<u>220 252</u>
	<u>424 581</u>	<u>349 353</u>
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)		

APPROUVÉ


JOIQ 114771 2021-06-16

Administrateur

M. Plavie (secrétaire - trésorière)

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 757	(854)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	473
	<u>21 757</u>	<u>(381)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	(31 854)	4 338
Frais payés d'avance	(7 538)	2 319
Créditeurs	42 296	(17 749)
Produits perçus d'avance	200	13 206
Apports reportés	10 975	20 104
	<u>14 079</u>	<u>22 218</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>35 836</u>	<u>21 837</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des comptes d'épargne et placement	(62 180)	(11 460)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(62 180)</u>	<u>(11 460)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(26 345)	10 377
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>110 589</u>	<u>100 212</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>84 245</u>	<u>110 589</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

avec l'intention de développer en chacun le plaisir et l'ambition de devenir un adulte autonome, engagé et responsable par un passage valorisant de l'adolescence, l'organisme offre aux jeunes de Mercier-Est des occasions de réussite, des possibilités d'apprentissage et des perspectives additionnelles de développement de soi.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Suite à une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'OMHM, l'organisme bénéficie de deux loyers à titre gratuit pour l'usage de locaux et certains services. Ces loyers et services, à titre gratuit ne sont pas comptabilisés par l'organisme.

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Autofinancement et contributions

Les revenus d'autofinancement et de contributions sont constatés au fur et à mesure que les activités sont réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-après :

Serveur	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

3-PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2021	2020
	\$	\$
Compte avantage	278 014	115 210
Certificat de placement garanti, 1,95 % (0,65% en 2019) , échu en 2020	-	102 078
Épargne à terme, 1,45 % échéant le 30 janvier 2022	7 000	7 000
Épargne rachetable, 1,00 % (1,5 % en 2020), échéant le 22 avril 2021	6 486	6 422
	291 500	230 710
Portion échéant au cours du prochain exercice	284 500	217 288
	7 000	13 422

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

4- CRÉANCES

	2021	2020
	\$	\$
Clients	15 010	1 960
Subventions à recevoir	20 161	-
Taxes à la consommation	4 909	5 613
Intérêts courus	97	750
	<u>40 177</u>	<u>8 323</u>

5- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$, renouvelable annuellement et sans garantie, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,450 % par an. Au 31 mars 2021, la marge de crédit était inutilisée.

6- CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	7 013	5 351
Sommes à remettre à l'État	-	3 328
Salaires et vacances courus	45 657	9 709
Subventions à payer	8 014	-
	<u>60 684</u>	<u>18 388</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2020	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2021
	\$	\$	\$	\$
Programme Jeunesse - régulier	77 209	114 383	114 383	77 209
Milieu 12-30	2 637	9 232	9 232	2 637
Ville de Montréal	5 000	-	5 000	-
Ville de Montréal-Politique de l'enfant	12 467	6 612	19 079	-
Ville de Montréal	-	11 302	-	11 302
ASSS - DRSP/Opioides	-	41 257	24 122	17 136
Autofinancement	-	4	-	4
	<u>97 313</u>	<u>182 790</u>	<u>171 816</u>	<u>108 288</u>

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu en date du 26 mai 2020, de réaffecter le reliquat de l'affectation soit 117 678 \$ à la réalisation d'un projet de sport à portée psychosociale, à l'amélioration des conditions de travail (refonte de la politique salariale), à l'aménagement du nouveau local du Garage des jeunes, au développement d'un troisième point de service au sud du quartier et aux festivités liées au 30ième

Lors sa réunion du 11 mai 2021, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 32 950 \$ aux fins ci haut décrites.

Dans sa réunion du 8 juin 2021, le conseil d'administration a décidé d'affecter le montant de 54 461 \$ à l'achat d'un nouveau serveur informatique, à la création d'un poste de coordonnateur, à l'ouverture des maisons de jeunes les fins de semaines et au soutien au programme de travail de rue.

Nous vous rappelons que les montants grevés d'une affectation interne ne peuvent être modifiés sans l'accord préalable du conseil d'administration.

9- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'équipement échéant en septembre 2022 totalise 4 414 \$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	1 766
2023	883

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créditeurs.